



Parlement des enfants 2023-2024

publié le 12/09/2023 - mis à jour le 08/11/2023

Descriptif :

Concours pour les classes de CM2 et 6ème
EMC, débat démocratique, parcours citoyen, sport

Sommaire :

- Thème
- Participation
- Démarche
- Réglementation

Cette 27^e édition du Parlement des enfants, opération co-organisée par le ministère de l'Éducation nationale et l'assemblée nationale est destinée aux élèves de **cycle 3 en classe de CM2 et de 6ème** cette année.



Cette opération s'inscrit pleinement dans le **parcours citoyen** de l'élève puisqu'il permet aux élèves, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le sens et les symboles de la République à travers le rôle de législateur.

Les élèves sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignant(e)s qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

● Thème

Le thème général retenu cette année est le **sport**. Un sous-thème par catégorie de participation est proposé :

- ▶ pour les élèves de CM2, "**Favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes**".
- ▶ pour les élèves de 6ème, "**Promouvoir l'égalité femmes / hommes à travers le sport**".

● Participation

Toutes les classes de CM2 et de 6ème peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2.

Une classe de CM2 et une de 6ème par circonscription électorale seront retenues pour participer au concours et celles-ci devront **rédiger une proposition de loi** de leur choix sur le thème annuel proposé.

L'enseignant qui souhaite **participer** à l'opération doit envoyer sa candidature (s/c de l'IEN de circonscription en ce qui concerne les CM2 et du chef d'établissement pour les 6ème) au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) pour le vendredi **20 octobre 2023, dernier délai**. Il expliquera, en une trentaine de

lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération en précisant son adresse électronique professionnelle, les coordonnées complètes de l'école ou de l'établissement, et le nom de la ou du député(e) et le numéro de la circonscription électorale concernés.

● Démarche

Après un travail autour du rôle des députés et du fonctionnement de l'Assemblée nationale, chaque classe rédige une proposition de loi. Elle participe ensuite au scrutin national en votant par voie électronique, pour la proposition, parmi les quatre retenues par le jury national, qu'elle considère défendre le mieux ses idées. Elle participe ensuite au scrutin national en votant par voie électronique pour la proposition de loi qui lui semble être la meilleure pour la catégorie des classes de CM2 et celle des classes de 6ème.

○ Calendrier

- **15 décembre 2023** : Date limite d'envoi des candidatures des classes au DSDEN
- fin décembre 2023 : Date limite d'inscription des classes retenues sur le formulaire en ligne
- **9 février 2024** : Date limite d'envoi des Propositions de Lois au DSDEN
- 17 mai 2024 : Date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes
- Du 21 mai au 31 mai 2024 : Vote des classes sur le site www.parlementdesenfants.fr
- 17 juin 2024 : Réception des dix-huit classes finalistes à l'Assemblée nationale

● Réglementation

Le référent « mémoire et citoyenneté » est chargé de la coordination académique de cette opération.

Vous trouverez le règlement et des compléments d'information sur [eduscol](https://eduscol.education.fr)

▶ [Site du parlement des enfants](#)

 [Règlement et calendrier du Parlement des enfants 2023-2024](#) (PDF de 356.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.